



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 12 juillet 2011 à 19 h 30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Colombe Lemieux
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Normand Côté
Daniel Forgues

Était absent à la séance : Gilles Lachance

Était également présent à la séance:

Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Yves Blackburn

**1.-
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.-
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur Steve Gamache Maire, constate le quorum de la séance.

**3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

11-07-161

**4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-162

**5.
RÉSOLUTION – DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2011**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;



CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2011, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.

REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance ordinaire.

7.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Il n'y a aucune question.

8.

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES DIVERSES

8.1

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COMMANDITES

8.1.1

11-07-163

RÉSOLUTION - CARREFOUR JEUNEUSE EMPLOI DE LA JAMÉSIE : SÉJOUR EXPLORATOIRE 2011-2012 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie via Place aux jeunes Jamésie, entend favoriser l'implantation de nouveaux arrivants sur le territoire de la Ville de Chapais et de la région;

CONSIDÉRANT QUE le bilan migratoire de la région de la Baie-James est déficitaire;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes entend tenir une activité en 2012 sur le territoire de Chapais et de Chibougamau, afin d'inciter de nouveaux arrivants à s'y établir;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de supporter cette initiative;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU d'accepter la demande d'aide financière du Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie pour un montant de 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



11-07-164 **8.1.2**
RÉSOLUTION – DEMANDE DE COMMANDITES – TOURNOI DE GOLF Oujé-BOUGOUMOU

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de l'organisation du 7^e Tournoi annuel de golf de la Nation Cree d'Oujé-Bougoumou;
CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par l'organisation en matière de promotion d'activités en santé, culture, loisir pour les jeunes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU de nommer madame la Conseillère Lucie Tremblay, monsieur le maire Steve Gamache, monsieur le Conseiller Daniel Forgues ainsi que monsieur Yves Blackburn, directeur général à titre de représentants de la Ville de Chapais au 7^e Tournoi annuel de golf de la Nation Cree d'Oujé-Bougoumou.

QU'une commandite ``BRONZE`` au montant de 750.00\$ soit effectuée à titre d'inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-165 **8.1.3**
RÉSOLUTION - DEMANDE DE COMMANDITE GALA DU MÉRITE ENTREPRENEURIALE SADC CHIBOUGAMAU-CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la SADC de Chibougamau-Chapais organise une reconnaissance pour les entreprises de la Ville de Chapais le 10 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner l'esprit entrepreneurial des entrepreneurs de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la SADC de Chibougamau-Chapais a déposé une demande de commandite de 1 500\$.

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE LA Ville de Chapais accorde une commandite de 1 500\$ à la SADC de Chibougamau-Chapais pour l'organisation de l'évènement.

QUE mesdames les conseillères Colombe Lemieux et Denise Larouche ainsi que monsieur le Maire Steve Gamache et le directeur général Yves Blackburn, soient mandatés pour représenter la Ville de Chapais lors de l'évènement, les coûts de leur participation étant assumés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.
AFFAIRES NOUVELLES

9.1
ADMINISTRATION

11-07-166 **9.1.1**
RÉSOLUTION – AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE QUITTANCE PORTANT SUR L'IMMEUBLE DU 59, 5^e RUE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés a enregistré une hypothèque légale sur l'immeuble du 59, 5e Rue Chapais pour non-paiement des taxes foncières;



CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, un avis au propriétaire lui a été signifié le 18 septembre 1999, par huissier;

CONSIDÉRANT QUE le montant des taxes dues a été acquitté en date du 01-09-2008;

CONSIDÉRANT QU'une demande de mainlevée a été adressée à la ville de Chapais par Me Maryse Larouche notaire, de l'étude Notaire Suzanne Truchon, conseillère juridique;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Marcel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tout document relatif à la mainlevée portant sur le 59, 5^e Rue Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-167

9.1.2

RÉSOLUTION - AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE SUR PARTENARIAT DE FORMATION - CROIX-ROUGE CANADIENNE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais et la Croix-Rouge canadienne, division Québec, veulent établir une entente en regard de la formation des instructeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne, division Québec, a déposé à l'attention du Conseil municipal de la Ville de Chapais, un projet de lettre d'entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville d'accepter ledit projet et de désigner les signataires;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte le projet de la lettre d'entente de formation.

D'AUTORISER le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-168

9.1.3

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller (ère) comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE M. le conseiller Gilles Lachance soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois d'août, septembre et octobre 2011;

QUE M. le conseiller Gilles Lachance soit et est autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de M. le conseiller Normand Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



11-07-169

9.1.4

RÉSOLUTION – APPUI À FAUNENORD – AMÉLIORATION DES HABITATS FAUNIQUES – SUIVI ET ENTRETIEN PHASE III

CONSIDÉRANT QUE FaunENord est un organisme à but non lucratif (OBNL) actif dans la région Nord-du-Québec et voué à la promotion et à l'aménagement durable des ressources fauniques et des écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE FaunENord désire réaliser un projet qui consiste en l'amélioration des habitats fauniques et de leur productivité pour le secteur récréotouristique du Mont Springer, dans les limites de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de bonifier l'actuel projet de mise en valeur du Mont Springer, entrepris en 2007 par la Corporation de développement économique de Chapais, en poursuivant le développement écotouristique du secteur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet concerne la troisième phase du projet d'amélioration des habitats fauniques, soit le suivi, l'entretien et la mise en valeur d'aménagements fauniques, l'augmentation de la productivité et de l'accessibilité et à être réalisé en partenariat avec la Corporation de développement économique de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas aux règlements de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra la protection et le développement des ressources en milieu forestier par l'amélioration des habitats fauniques, l'augmentation du potentiel faunique et la mise en valeur de paysages exceptionnels;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra l'utilisation polyvalente de la forêt en visant la récréation en forêt ou des activités aux fins récréatives et éducatives;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais appuie l'organisme FaunENord pour la réalisation de la troisième phase du projet d'amélioration des habitats fauniques et de leur productivité pour le secteur récréotouristique du Mont Springer; suivi et entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-170

9.1.5

RÉSOLUTION – APPUI A LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS - PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL) PHASE II

CONSIDÉRANT QUE les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont définis comme étant des ressources botaniques et mycologiques provenant des forêts et de terres sous-utilisées, autres que le bois d'œuvre, le bois à pâte, les bardeaux de fente, et tout autre produit ligneux ou agricole traditionnel;

CONSIDÉRANT QUE Les PFNL sont reconnus comme étant ressources naturelles permettant de développer durablement et diversifier l'économie des communautés forestières;



CONSIDÉRANT QUE les PFNL procurent des emplois pour les régions et augmentent les retombées en provenance de la forêt;

CONSIDÉRANT QUE le secteur des PFNL est en croissance au Canada;

CONSIDÉRANT QUE nous avons réalisé la Phase I de l'étude qui a fait l'inventaire des PFNL qui pousse à l'automne soit le mois de septembre, octobre et novembre.

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas, pour le secteur de Chapais, de données complètes sur les stocks de PFNL disponibles;

CONSIDÉRANT QUE pour développer les PFNL nous devons effectuer la Phase II d'un inventaire exhaustif de la ressource (50km autour de Chapais) qui va couvrir les données pour le mois de juillet-août 2011 et juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE le programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier (PMVRMF) peut couvrir jusqu'à 90% des coûts du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Développement économique de Chapais a élaboré un projet pour la Phase II de 40 718,50\$ et demande à la CRÉBJ une aide financière de 36 646,65\$ en vertu du programme PMVRMF;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la CDEC supervisera les travaux pendant douze (12) semaines à raison de trois (3) heures par semaine pour un montant équivalent à une mise de fonds de 876,24\$;

CONSIDÉRANT QUE la mise de fonds restante de l'ordre de 3 195,61\$ devra être investie par la CDEC en argent et/ou en prêt de véhicule pour mener à terme les travaux (le prêt d'un camion (pick-up) équivaut à une mise de fonds de 1425,76\$/mois).

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QUE la ville de Chapais appuie le projet de développement des PFNL et autorise M. Mathieu Prévost à faire les demandes nécessaires à la réalisation du projet;

QUE M. Levasseur soit désigné responsable pour faire le suivi-terrain;

QUE la ville de Chapais s'engage à entretenir les équipements mis en place grâce au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-171

9.1.6

RÉSOLUTION – APPUI A LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS – MISE EN PLACE D'UNE PISTE D'HÉBERTISME PHASE II

CONSIDÉRANT QUE l'hébertisme est un sentier en forêt dont le parcours est parsemé d'épreuves et d'obstacles qui visent à développer des habiletés physiques telles que l'équilibre, la force, l'agilité et permet de relever des défis;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Chapais en collaboration avec la Corporation des Loisirs de Chapais désire rajouter des obstacles sur la piste d'hébertisme existante et en ajouter autour du lac Campbell;



CONSIDÉRANT QUE le projet procure des emplois en régions et s'adresse à la collectivité principalement les jeunes et les familles de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Chapais réalisera le projet seulement si elle trouve le financement nécessaire pour réaliser les travaux (Pacte Rural et/ou CREBJ);

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière peut couvrir jusqu'à 90% des coûts du projet.

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la ville de Chapais appuie le projet de mise en place de la Phase II du sentier d'hébertisme et autorise M. Mathieu Prévost à faire les demandes nécessaires à la réalisation du projet.

QUE M. Levasseur soit désigné responsable pour faire le suivi-terrain.

QUE la ville de Chapais s'engage à entretenir les équipements et infrastructures mis en place grâce au projet, et ce pour une durée de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-172

9.1.7

RÉSOLUTION – APPUI AUX PRODUITS MARAÎCHERS 2009 INC. – PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN MILIEU FORESTIER (PMVRMF)

CONSIDÉRANT QUE les Produits maraîchers 2009 inc. désirent augmenter le nombre d'hectares cultivables de 43,5 hectares;

CONSIDÉRANT QUE les Produits maraîchers 2009 inc. doivent au préalable obtenir toutes les autorisations nécessaires du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au PMVRMF sous condition d'obtenir l'autorisation de la municipalité pour réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet est entièrement financé par le promoteur et l'aide financière éventuelle qu'il obtiendra;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la ville de Chapais appuie et supporte le projet.

QUE M. Levasseur soit désigné responsable pour faire le suivi-terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2

TRAVAUX PUBLICS

9.2.1

11-07-173

RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE PAVAGE – BOULEVARD INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a obtenu une subvention de 100 000\$ du ministre délégué aux transports dans le but d'améliorer le boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT QUE le pavage du boulevard Industriel est considéré comme travaux autorisés;



CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises spécialisées dans le domaine soit Pavex Ltée et Dufresne Asphalte;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est en deçà de 100 000\$;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

	Prix au M.L.	Unité(M)	Total
Pavex	159\$	535	85 065\$
Dufresnes Asphalte	158.15 \$	555	87 773.25\$

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de pavage à Dufresne Asphalte, pour le pavage de 555 mètres sur 7 mètres de large et une épaisseur de 70 mm, le tout pour une somme de 100 000 \$ incluant les taxes applicables;

QUE le directeur général soit autorisé, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs au contrat de pavage.

QUE la Ville de Chapais finance temporairement ladite somme en entier à même son fonds de fonctionnement.

QU'une demande de remboursement soit faite au Ministère des transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-174

9.2.2

RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE PAVAGE – RÉPARATION VOIE DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics ont dû procéder à plusieurs travaux d'excavation sur la voie publique;

CONSIDÉRANT Qu'il est maintenant opportun de procéder à des travaux de réparation du pavage;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de pavage à Dufresne Asphalte, pour la réparation des voies de circulation, le tout pour une somme de 15 000 \$ plus taxes applicables, et ce conformément à la soumission déposée par l'entreprise.

QUE le paiement soit effectué à même les sommes prévues au budget des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3

URBANISME

11-07-175

9.3.1

RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT 11-405 PORTANT SUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01344-A INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » ET SES



AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE PRÉCISER CERTAINS MÉCANISMES D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est régie par la Loi sur les Cités et Villes et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 01344-A et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge à propos de modifier ce règlement par le présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE la procédure visant l'adoption dudit règlement a été dûment complétée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 11-405 modifiant le règlement no 01344-A intitulé « règlement relatif aux permis et certificats, à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » et ses amendements en vigueur en vue de préciser certains mécanismes d'administration des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-176

9.3.2

RÉSOLUTION - AUTORISATION DE VENDRE UN TERRAIN À MONSIEUR JEAN-LUC NICOL lot 8-256-6

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande qui lui a été adressée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé au dépôt de ses recommandations à l'attention du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal s'est prononcé en accord avec les recommandations du Comité;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le Conseil accepte de vendre le terrain identifié au plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Paul Roy, du bureau de Chibougamau, identifié sous le numéro de lot 8-256-6 et dont la superficie apparaissant au plan est de 800.1 mètres carrés, au coût de 3.80\$ du mètre carré pour un montant total de 3 040.38\$.

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à cette vente.

QUE le propriétaire acheteur acquitte tous les frais relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-177

9.3.3

RÉSOLUTION – VENTE D'UNE MAISON MOBILE SITUÉE AU 26, 10^E RUE, LOT 1-546-P

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire d'un immeuble portant le numéro civique de 26, 10^e Rue à Chapais aussi désigné comme étant la partie 546 du lot 1 du Canton de Lévis;



CONSIDÉRANT QUE ce terrain a fait l'objet d'un bail;

CONSIDÉRANT QUE le locataire de l'immeuble y a implanté une roulotte ainsi qu'un bâtiment annexe;

CONSIDÉRANT QUE le locataire a déguerpi des lieux il y a quelques mois en emportant avec lui tous ses biens de valeur;

CONSIDÉRANT QUE le locataire a abandonné sur les lieux la roulotte par lui installée et son bâtiment annexe, laissant dans un état impropre à l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE le locataire a remis à la municipalité les clés de la roulotte déclarant l'abandonner vu son peu de valeur, son état d'entretien, la dette en regard de la location du terrain s'élevant à 1 814.04 \$ et un montant de taxes non payées s'élevant à 5 883.23 \$;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 1975 C.c.Q., le bail a été résilié de plein droit et que la roulotte a été abandonnée dans un lieu public d'où l'application des articles 934 al. 2 et 935 al. 2 C.c.Q.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la vente des biens concernés par une mise à l'enchère publique;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de vente a été publié dans la Tribune chapaisienne du mois de mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) offres ont été dûment déposées par;

Monsieur Patrick Allard	1 050.00\$
Monsieur Robert Bond	4 000.00\$

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU QUE

1. le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Le conseil reçoit favorablement l'offre d'achat déposée par Monsieur Robert Bond pour la somme de 4 000 \$, excluant le terrain connu comme étant la partie 546 du lot no 1 du Canton Lévis.
3. Le soumissionnaire devra contracter un bail de location auprès des autorités municipales pour le terrain connu sous le numéro 1-546-P.
4. Cette vente inclut tous les biens et accessoires qui ont pu être laissés sur ledit terrain, ceux-ci y ayant été abandonnés par le propriétaire.
5. Le directeur général est autorisé à signer tous documents nécessaires pour compléter la présente vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-178

9.3.4

**RÉSOLUTION – MANDAT À LA FIRME IBI –DAA DE CHICOUTIMI
POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN PARTICULIER D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel de proposition afin de recevoir des propositions d'achats et de projet de



revitalisation pour les immeubles situés en périphérie du boul. Springer ouest;

CONSIDÉRANT l'absence de projets structurants soumis à la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QU'IL est essentiel que la Ville de Chapais se dote d'une vision stratégique pour la revitalisation de ce secteur commercial névralgique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu de ses consultants en urbanisme une proposition de services professionnels en regard de l'élaboration d'un plan particulier d'urbanisme pour le secteur ciblé au montant de 23 950.00\$ plus taxes applicables;

Pour ces motifs,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mandate la firme IBI-DAA de Chicoutimi pour laquelle élabore un plan particulier d'urbanisme le tout en conformité avec l'offre de services déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4

SERVICE DES LOISIRS

9.4.1

11-07-179

RÉSOLUTION - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMMISSION LOISIR ET SPORT DE LA BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QU'une des principales actions dans la mission de la Commission Loisir et Sport de la Baie-James (CLSBJ) est de favoriser le développement du loisir et du sport dans la région Nord-du-Québec pour le secteur de la Jamésie;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de l'aide financière de la Commission Loisir et Sport de la Baie-James dans le cadre des programmes qu'elle gère, la Ville de Chapais doit adhérer à ladite commission;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour la ville de Chapais de renouveler son adhésion;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais accepte de renouveler son adhésion à la Commission Loisir et Sport de la Baie-James pour l'année 2011-2012 au montant de 75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4.2

11-07-180

RÉSOLUTION - AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RÉFECTION À LA PISCINE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel de propositions, visant des travaux de peinture à la piscine au Centre sportif;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu 2 propositions dans le cadre de cet appel de proposition;

Peinture Industrielle – St-Prime	24 500\$ plus taxes applicables
Corrojet – Entreprise de peinture et de nettoyage Inc. – St-Ambroise	32 800\$ plus taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le montant de la plus basse des soumissions reçues est inférieur à 25 000\$;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais accorde le contrat de peinture à l'entreprise Peinture Industrielle de Saint-Prime, Québec, pour un montant de 24 500\$ plus taxes applicables, tel que déposé dans sa soumission.

QUE le directeur général est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document relatif à l'exécution de ce contrat.

QUE le coût des travaux soit affecté au budget prévu aux affectations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-181

9.4.3

RÉSOLUTION – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS – AUTORISATION DE VERSER LA DERNIÈRE TRANCHE DE LA SUBVENTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a budgété pour 2011 une subvention de 80 000\$ à être versée à la Corporation de Développement économique pour assurer son fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'un premier versement a été effectué en mai 2011;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à verser à la Corporation économique une somme de 40 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-182

9.4.4

RÉSOLUTION – OUVERTURE DES SOUMISSIONS - CONCESSION DU BAR-CUISINETTE DE LA SALLE DE CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel de propositions portant sur l'opération du bar-cuisinette de la salle de curling;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu deux (2) soumissions, soit :

- Club de curling Opémiska
- Madame Lucette Plourde Bérubé

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se sont avérées non conformes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais rejette les propositions reçues.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-183

9.4.5
RÉSOLUTION – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR
NÉGOCIER UN PROJET D'ENTENTE CONCERNANT LA
CONCESSION DU BAR-CUISINETTE DE LA SALLE DE
CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais entend procéder le plus rapidement possible afin de favoriser le début des opérations à son bar-cuisinette;

CONSIDÉRANT QUE le Club de curling Opémiska possède toute l'expertise dans le cadre des opérations d'un bar-restaurant en lien avec des activités de curling;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de conclure une entente pour une période d'une année;

Pour ces motifs;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le directeur général de la Ville de Chapais soit mandaté à négocier un projet d'entente avec le Club de curling Opémiska pour la saison 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.5 SERVICE DES INCENDIES

Aucun sujet

10.
VARIA

11-07-184

10.1
RÉSOLUTION – RECONNAISSANCE D'ESCAPADE BORÉALE À
TITRE D'ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE

CONSIDÉRANT QUE Escapade boréale est une entreprise privée autonome dotée d'un statut d'organisme à but non lucratif et qu'elle est gérée selon une philosophie entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT QUE sa finalité première est de produire des services répondant à des besoins économiques et sociaux, individuels et collectifs;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est centré sur la personne et que ses principes et ses règles de fonctionnement reposent sur un cadre réglementaire qui vise à assurer un processus de gestion démocratique;

CONSIDÉRANT QUE sa contribution se mesure en fonction de son incidence sur le développement local et des collectivités, notamment par la création d'emplois durables, le développement de l'offre de nouveaux services;



CONSIDÉRANT QUE Escapade boréale possède et adhère à toutes les qualifications nécessaires à l'obtention de sa reconnaissance à titre d'entreprise d'économie sociale vu son implication et son impact majeur à l'échelle régionale et locale, tant socialement qu'au niveau touristique et économique;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la ville de Chapais appuie l'organisme Escapade boréale dans son obtention de reconnaissance à titre d'entreprise d'économie sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-185

10.2

RÉSOLUTION - NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS(CDEC)

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) doit procéder aux remplacements de madame Isabelle Girard administratrice et de monsieur Dany Bouchard administrateur;

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux de la Corporation de développement économique de Chapais ont été modifiés afin de reconnaître au conseil municipal la responsabilité de désigner les membres du conseil d'administration de la corporation susmentionnées;

CONSIDÉRANT QUE la CDEC a soumis pour approbation les noms de monsieur Bruno Ste-Croix et de madame Isabelle Pawlikowski en remplacement des administrateurs sus mentionnés;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Chapais nomme par la présente comme administrateur de la Corporation de développement économique de Chapais madame Isabelle Pawlikowski et monsieur Bruno Ste-Croix et ce, pour un mandat de deux (2) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-186

10.3

RÉSOLUTION - MOTION DE REMERCIEMENTS – MADAME ISABELLE GIRARD ADMINISTRATRICE ET MONSIEUR DANY BOUCHARD ADMINISTRATEUR

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Girard administratrice et monsieur Dany Bouchard administrateur ont participé activement au développement de la dynamique économique de la Ville de Chapais.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais tient à souligner l'importance de leur implication pour la communauté;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU

QU'UNE motion de remerciements soit adressée à madame Isabelle Girard administratrice et monsieur Dany Bouchard administrateur de la Corporation de développement économique de Chapais.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-187

10.4
RÉSOLUTION - MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME NATHALIE BOISVERT PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT la récente nomination de madame Nathalie Boisvert au poste de Présidente-directrice générale du Centre régional de santé et des services sociaux de la Baie-James, par monsieur le ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc;

CONSIDÉRANT QUE l'expérience de madame Boisvert jumelée à ses nombreuses compétences, à sa connaissance de la région et de ses problématiques en matière de santé, sera un atout important pour la communauté chapaisienne;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais tient à souligner l'entrée en poste de la nouvelle PDG et souligner l'importance pour sa communauté des services de santé sur son territoire ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QU'UNE motion de félicitations soit adressée à madame Nathalie Boisvert pour sa nomination au poste de Présidente-directrice générale du Centre régional de santé et des services sociaux de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-07-188

10.5
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS AU FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE le Festival du doré Baie-James, édition 2011, fut comme d'habitude un franc succès;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement est devenu la fierté des Chapaisiennes et des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exceptionnelle de tous les organisateurs, incluant celle de leur président monsieur Patrice Devin mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU qu'une motion de félicitations soit adressée à tous les organisateurs et organisatrices du Festival du doré Baie-James, édition 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

QUESTIONS DU PUBLIC

Une question est soulevée concernant le rejet des soumissions en regard de la concession pour l'opération du restaurant-bar au Club de curling Opémiska et de la négociation à être effectué avec le Club de



curling Opémiska sur le même objet. Monsieur le maire répond que nous avons rejeté les soumissions reçues en raison de leurs non-conformités et de la Ville de Chapais peut en tout temps engager des discussions pour établir une entente contractuelle de gré à gré avec toute entreprise, organisme ou individu. Considérant les montants impliqués, l'expertise du club, les délais impartis, la Ville a préconisé l'obtention d'une entente avec le Club de curling Opémiska et ce, pour une durée d'une année.

LEVÉE DE LA SÉANCE

11-07-189

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU que cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 20h25.

Steve Gamache
Maire

Yves Blakcburn, urbaniste
Directeur général,
Greffier et Trésorier